

PARLEMENT EUROPÉEN

54^e RÉUNION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE UE-TURQUIE

Istanbul, les 13 et 14 juin 2005

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

	<u>Page</u>
1. Adoption du projet d'ordre du jour (PE 358.258)	2
2. Adoption du procès-verbal de la 53 ^e CPM UE-Turquie tenue à Strasbourg les 23 et 24 février 2005 (PE 350.505)	2
3. Relations UE-Turquie dans le cadre de l'adhésion de la Turquie Échange de vues avec: - S.E. M. Sjoerd GOSSES, ambassadeur des Pays-Bas en Turquie, représentant la présidence en exercice du Conseil des ministres de l'UE - M. Hansjörg KRETSCHMAR, chef de délégation, représentant la Commission européenne - S.E. M. Mustafa Oguz DEMIRALP, ambassadeur, délégué permanent de la Turquie auprès de l'UE	2 / 8
4. Relations avec la société civile turque	2
5. Situation des femmes en Turquie	6
6. Intégration de la population turque vivant dans l'UE	11
7. Questions diverses	11
8. Date et lieu de la prochaine réunion	11

Annexe: Liste de présence

Le coprésident M. DUMANOGLU ouvre la séance à 15 h 10.

1. L'ordre du jour est adopté.

2. Le procès-verbal est adopté.

3. et 4. (relations UE-Turquie dans le contexte de l'adhésion de la Turquie/relations avec la société civile turque)

Le coprésident turc, M. DUMANOGLU, souhaite la bienvenue à tous les membres participants de la CPM et aux invités. Il informe les participants que malheureusement, aucun des ministres invités du gouvernement turc ne peut assister à l'échange de vues de la CPM en raison d'une réunion importante du cabinet à Ankara le même jour. Il transmet les profonds regrets et les excuses du gouvernement turc. Il est néanmoins persuadé que le négociateur en chef turc récemment désigné, Ali BABACAN, sera en mesure d'assister à une prochaine réunion de la CPM. M. DUMANOGLU souligne qu'avec l'ouverture des négociations d'adhésion prévue le 3 octobre prochain, une nouvelle ère des relations UE-Turquie est sur le point de débiter. Il rappelle la longue histoire de ces relations et fait notamment référence à la décision unanime du Conseil du 17 décembre 2004 concernant l'ouverture des négociations. Les récents référendums tenus en France et aux Pays-Bas et les débats internes de l'UE qui ont suivi ont suscité une certaine inquiétude en Turquie. Pour le pays, il est toutefois évident que les négociations d'adhésion ne déboucheront sur rien d'autre qu'une adhésion complète du pays à l'UE. Il espère que la présidence britannique entrante pourra réitérer ce message du côté européen. Les Turcs n'accepteront rien d'autre. M. DUMANOGLU exprime l'espoir que les discussions en cours sur les prétendues options alternatives à une pleine adhésion seront bientôt plus claires. Il admet qu'il faudra répondre à certaines difficultés et questions de «protection sociale», tant en Turquie que dans l'UE. M. DUMANOGLU dresse ensuite un aperçu des réalisations turques eu égard à l'adoption des législations restantes et à la réalisation des engagements à honorer en vue de l'ouverture des négociations d'adhésion. Il note des progrès significatifs dans tous les domaines restants, notamment le nouveau code pénal, l'éradication de la torture, les crimes d'honneur, la loi sur les fondations, le dialogue avec la société civile, mais aussi la liberté de religion, et plus particulièrement le cas de l'école de théologie orthodoxe grecque de Halki. Enfin, M. DUMANOGLU souligne l'importance d'envoyer aussi des signaux clairs aux citoyens turcs, de manière à préserver l'enthousiasme de l'opinion publique pour l'UE. L'union douanière actuelle n'est pas avantageuse pour la Turquie dans la mesure où les importations de l'UE dépassent de loin les exportations de la Turquie. Il convient à présent d'affirmer clairement que l'UE n'envisage aucune alternative à une pleine adhésion de la Turquie à l'UE.

M. MATSAKIS prend la parole pour contester la dénomination de son pays dans certains documents soumis par la délégation turque, à savoir «Chypre du Sud».

M. LAGENDIJK souhaite également la bienvenue aux participants de la CPM. Il convient avec M. DUMANOGLU que cette réunion intervient à un moment particulier, c'est-à-dire au lendemain des récents référendums français et néerlandais et avant l'ouverture prévue des négociations d'adhésion. Il exprime l'espoir que l'élargissement de l'UE ne deviendra pas une des premières victimes de ces référendums. Une réflexion est en cours et il est certain que l'élargissement devra faire l'objet d'une meilleure communication auprès du citoyen. À propos des avancées et des préparatifs à l'adhésion observés en Turquie au cours des derniers

mois suite à la décision du Conseil de décembre 2004 sur l'ouverture des négociations, M. LAGENDIJK constate un «changement de rythme» considérable. Il reconnaît les progrès énormes réalisés par la Turquie ces dernières années, mais ce n'est pas le moment de se reposer sur ses lauriers. Quelques incidents récents malheureux comme l'annulation forcée d'une conférence sur la question arménienne a suscité de nouveaux doutes dans le camp de l'UE. M. LAGENDIJK regrette que M. BABACAN ne puisse prendre part à la CPM.

M. Sjoerd GOSSES, ambassadeur des Pays-Bas en Turquie, prend la parole en sa qualité de représentant de la présidence luxembourgeoise en exercice du Conseil des ministres de l'UE. Il concède qu'il y a beaucoup de spéculations au sein de l'UE autour des résultats des récents référendums français et néerlandais et qu'une frange de la population est désormais plus critique à l'égard des futurs élargissements. Toutefois, dans le même temps, il est évident que l'UE se tiendra à ses engagements, notamment à la décision de 1999 d'octroyer le statut de pays candidat à la Turquie et à la décision du Conseil de décembre 2004 concernant l'ouverture des négociations d'adhésion. Selon M. GOSSES, le meilleur moyen de convaincre les Européens qui doutent encore de la vocation européenne de la Turquie consistera à poursuivre le chemin durable et irréversible des réformes, qui ont pour objectif de satisfaire aux critères de Copenhague. Il salue les avancées liées au nouveau code pénal. Néanmoins, la Turquie devra démontrer un engagement clair pour toutes les questions encore ouvertes en s'appuyant sur une stratégie claire. L'application de la loi est à présent une priorité. Concernant les critères politiques de Copenhague, M. GOSSES rappelle que la décision de décembre 2004 est fondée sur la notion de «réalisation suffisante». Il reste toutefois beaucoup à faire avant de pouvoir parler de réalisation complète. Plusieurs problèmes sérieux subsistent, notamment dans le domaine de la liberté d'expression et de religion (notamment les problèmes de propriété et la formation du clergé), mais aussi en ce qui concerne la situation des Kurdes dans le Sud-Est du pays. La délégation de l'UE attend avec impatience la signature du protocole d'Ankara et la normalisation des relations de la Turquie avec tous les États membres, notamment avec Chypre. Par ailleurs, M. GOSSES informe les participants des derniers développements relatifs à la mise en œuvre de l'accord d'association et de l'union douanière.

M. KRETSCHMAR, chef de la délégation européenne à Ankara, prend la parole au nom de la Commission européenne. Il se dit convaincu que les négociations d'adhésion débiteront le 3 octobre prochain comme prévu. Dans le même temps, il rappelle que l'ouverture des négociations ne garantit pas pour autant l'adhésion du pays. La Turquie ne doit pas se détourner de ses objectifs en raison des récents référendums français et néerlandais et doit se concentrer sur les tâches à venir. Il rappelle que dans ses recommandations d'octobre 2004 au Conseil, la Commission a précisé que seule une détermination continue à poursuivre les efforts de réforme garantirait une issue positive aux négociations. Pourtant, depuis décembre 2004, les réformes n'ont apporté que des avancées limitées. Certains projets de loi restants comme la loi sur les fondations ne sont pas satisfaisants et l'attention accordée à l'application de la loi en général est insuffisante. Il convient avec M. GOSSES de la nécessité de suivre la voie des critères politiques d'adhésion, notamment la liberté d'expression, la liberté de religion, les relations entre l'armée et le monde civil, les personnes déplacées dans le pays et les droits des femmes. La Commission présentera en juin prochain une communication sur le dialogue avec la société civile. Enfin, M. KRETSCHMAR souligne l'importance d'un leadership politique clair du pays qui présente le programme d'adhésion à l'UE comme LE projet de réforme de la Turquie depuis sa création.

Représentant le gouvernement turc, l'ambassadeur DEMIRALP complète l'introduction de
PV\587650FR.doc 3/13 PE 358.349v01-00
(Traduction externe)

M. DUMANOGLU sur la perspective de l'ouverture des négociations d'adhésion le 3 octobre prochain et la progression des réformes turques. Il se dit persuadé que l'UE se tiendra à cette date. M. DEMIRALP espère que la CPM pourra jouer un rôle bien plus important à l'avenir. Elle devrait être un véritable forum de consultation plutôt qu'un espace de confrontation. Il invite la CPM à poursuivre un dialogue intense sur les réformes politiques et les droits de l'homme, si possible sur un mode moins fondé sur la confrontation. Dans le même temps, la CPM pourrait être impliquée dans les aspects techniques des négociations d'adhésion. Le secrétariat de la CPM pourrait étudier cette éventualité. Troisièmement, la CPM doit jouer un rôle important dans le dialogue renforcé envisagé avec la société civile.

Les observations introductives ont été suivies d'un débat général, qui n'a été interrompu que par la discussion plus spécifique relative au point 5 de l'ordre du jour (situation des femmes en Turquie) et a repris le lendemain.

M. ELEKDAG ouvre le débat. Il réfute l'impression que la conférence sur l'Arménie a été annulée. Elle est simplement reportée. Il regrette que la diaspora arménienne s'efforce de critiquer la Turquie pour son histoire. Il aurait été inacceptable qu'une conférence sur une question aussi délicate ne représente qu'une seule vision des choses. Cela dit, aucune pression de quelque sorte que ce soit n'a été exercée. La Turquie est prête à faire face à n'importe quelle responsabilité, mais une étude scientifique sérieuse devrait éclaircir cette question, éventuellement dans le cadre d'une commission neutre et de la recherche d'archives des deux côtés. Concernant la perspective d'adhésion de la Turquie, M. ELEKDAG souligne que la Turquie n'acceptera jamais une option comme un «partenariat privilégié». La Turquie a droit à une pleine adhésion. Il déplore la «campagne contre la Turquie» menée au sein de l'UE.

Mme BOZKURT regrette le ralentissement des efforts turcs de réforme depuis la décision de décembre 2004 sur l'ouverture des négociations d'adhésion.

M. BEGLITIS souligne la nécessité pour l'UE et la Turquie, notamment pour les députés européens et turcs, de collaborer dans le but de rapprocher la Turquie de l'UE. Il admet que l'UE traverse elle-même une période difficile. Toutefois, l'élargissement s'appuie sur une base juridique claire. À présent, la Turquie a clairement intérêt à poursuivre les réformes et à respecter ses engagements, notamment les critères politiques. Il ne faut pas jouer avec les craintes des citoyens.

M. CEYLAN perçoit dans certains États membres de l'Union une campagne d'opposition aux négociations d'adhésion avec la Turquie. Toute discussion relative à un «partenariat privilégié» heurterait profondément la population turque et renforcerait les forces opposées à l'adhésion du pays à l'UE. Il rassure l'UE sur le fait que la Turquie est déterminée à respecter ses engagements en vue d'une pleine adhésion. Il rejette l'assimilation des Kurdes à une minorité turque. Ils font partie intégrante de la société turque. Quoi qu'il en soit, beaucoup a déjà été fait pour améliorer la situation dans le Sud-Est du pays.

M. EURLINGS regrette que le ministre BABACAN ne puisse assister à la CPM. Il informe les participants des principaux messages de la résolution du PE sur la Turquie, notamment de la nécessité de poursuivre les efforts pour satisfaire aux critères politiques. La délégation de l'UE est préoccupée par le ralentissement des réformes observé au cours des six derniers mois. Certains éléments du nouveau code pénal et du nouveau code de procédure pénale restent problématiques. Dans le contexte des témoignages restants de cas de torture, M. EURLINGS suggère que les ONG spécialisées dans les droits de l'homme soient

impliquées dans les investigations et les inspections. Le cas des gardes de village du Sud-Est devra être réglé d'urgence afin de faciliter le retour des personnes déplacées. Il soulève également la nécessité de signer le protocole d'Ankara et déplore les circonstances de l'annulation ou du report de la récente conférence sur l'Arménie. La proposition du Premier ministre Erdogan de tenir un débat scientifique approfondi sur ces événements historiques doit être saluée.

M. ÖYMEN souligne que toute autre option qu'une pleine adhésion à l'UE est inacceptable pour la Turquie et même incompatible avec des relations d'amitié et de bonne foi. Les citoyens turcs se sentiraient insultés et blessés. À propos des relations de la Turquie avec Chypre, il mentionne l'existence de «deux souverainetés» sur l'île. Il faudra les concilier de manière constructive. Par conséquent, la Turquie ne reconnaîtra jamais la «Chypre du Sud» comme un État indépendant distinct. Concernant les droits des minorités en Turquie, il laisse entendre que si l'UE continue de soulever cette question, la Turquie pourrait relever les cas des citoyens turcs expulsés de l'UE. Concernant la conférence sur l'Arménie, M. ÖYMEN fait savoir qu'il est inacceptable que la position officielle ne soit pas représentée au cours de la conférence. Enfin, il réfute les critiques sur la liberté de religion en Turquie formulées dans des documents récents de la Commission et du Conseil.

M. DUFF souligne que le groupe libéral au PE est clairement favorable à l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie le 3 octobre prochain. Dans le même temps, il est évident que le processus d'intégration de l'UE a subi un revers avec les récents référendums français et néerlandais. Il appelle la Turquie à convaincre l'UE qu'elle n'est plus un pays nationaliste, notamment en contribuant de manière constructive à dégager une solution à la question chypriote.

M. MATSIS soutient fermement la vocation européenne de la Turquie et espère qu'elle mettra pleinement en œuvre l'acquis communautaire. Par contre, il faudra résoudre la question chypriote. Tous les pays du monde ont reconnu Chypre, à l'exception de la Turquie. Il plaide pour un renforcement du rôle de l'UE.

M. SCHÖPFLIN ajoute que le règlement des différends avec les voisins a toujours été une condition préalable à toute adhésion à l'UE. Concernant le débat autour d'un éventuel «partenariat privilégié» de l'UE avec la Turquie, il signale que des termes comme «blessés» ou «insultés» ne font pas avancer la discussion.

M. ALABOYUN s'inquiète d'un sentiment général antiturc et anti-islamique en Europe depuis le 11 septembre 2001, même dans un pays aussi tolérant que les Pays-Bas.

M. BUDAK souligne également que la Turquie poursuit l'objectif d'une pleine adhésion à l'UE. La Turquie ne doit pas être tenue pour responsable de l'issue négative des référendums sur la Constitution européenne. Elle poursuivra la voie des réformes. M. BUDAK plaide pour un débat plus objectif et plus sobre sur les questions arménienne et chypriote, notamment au sein de cette CPM. Dans le même temps, il rappelle que ce sont les Chypriotes grecs qui ont rejeté le plan Annan.

M. VAN ORDEN convient que les explications relatives à l'issue négative des référendums sur la Constitution européenne sont diverses. Bon nombre d'électeurs ont manifesté leur mécontentement à l'encontre d'une Europe excessivement intégrée et de leurs propres élites, lesquelles tentent à présent de traduire ce mécontentement par un vote contre la Turquie.

L'élargissement ne peut être pris en otage par l'échec de l'intégration européenne. Par contre, il se dit préoccupé par le ralentissement apparent des efforts de réforme de la Turquie.

M. TOUBON constate que la déstabilisation actuelle de l'opinion publique européenne ne porte pas uniquement sur des questions de réformes institutionnelles. Il faut écouter les citoyens. Il regrette le ralentissement des efforts de réforme de la Turquie depuis décembre 2004 et perçoit certains doutes à propos de l'adhésion à l'UE également au sein de la population turque. On ne peut prétendre ignorer ces deux phénomènes. Il demande si l'annulation de la conférence sur l'Arménie à l'université du Bosphore est fondée sur l'article 305 du code pénal.

M. ÖZDEMİR (député européen) souligne que le prétendu génocide arménien n'a aucun rapport avec l'intégration européenne de la Turquie. Le Premier ministre Erdogan a adressé une lettre au président arménien Kocharian pour lui proposer de régler cette question avec le concours d'historiens. Il attend toujours une réponse claire. Toute exigence superflue de l'UE ne fera que renforcer le camp antieuropéen en Turquie. Concernant la question chypriote, il rappelle que la Turquie n'a pas occupé Chypre, mais est intervenue de son bon droit pour garantir la prévention de tout massacre.

* * *

La séance est levée à 18 heures et reprend le lendemain à 9 h 20 sous la présidence de M. LAGENDIJK.

Compte tenu du grand nombre d'interventions en attente dans le cadre du débat d'ouverture, décision est prise de reprendre ce dernier (au point 3 de l'ordre du jour) après le point 5 de l'ordre du jour (situation des femmes en Turquie) et de supprimer totalement le point 6 (intégration de la population turque vivant dans l'UE).

* * *

5. M. LAGENDIJK évoque le projet de rapport de la députée européenne Mme BOZKURT, qui devrait être adopté dans un avenir proche au PE. Ce projet est disponible dans la salle de réunion.

Mme CUBUKCU, ministre d'État turque en charge des questions concernant les femmes, la famille et les enfants, entame la discussion sur ce point de l'ordre du jour avec une présentation concernant l'évolution de la situation des femmes en Turquie. Elle souligne que les questions relatives aux femmes en Turquie sont complexes et multidimensionnelles. Des changements majeurs sont apparus depuis 1920 avec le passage d'une société et d'une économie rurales à une société et une économie urbaines. Le chemin unique des réformes entamé par Atatürk a influencé tous les pans de la société. Aujourd'hui, les femmes sont considérées comme l'égal de l'homme au sein de la société. L'égalité hommes-femmes constitue un des critères d'adhésion à l'UE et fait également l'objet de plusieurs conventions internationales. La Turquie a accompli sa part du travail en adoptant les législations opportunes, les efforts devant à présent porter sur l'application de la loi. La ministre informe les participants de quelques-unes des mesures pratiques spécifiques qui ont été prises, notamment la création de tribunaux en charge des questions familiales, l'intégration de l'égalité hommes-femmes au droit du travail et la définition du harcèlement sexuel, de la violence domestique et des crimes d'honneur comme des infractions et crimes graves du code

PE 358.349v01-00
(Traduction externe)

6/13

PV\587650FR.doc

pénal. Des peines sévères sont désormais prévues pour sanctionner les crimes d'honneur. Par contre, elle admet que certaines valeurs traditionnelles perdurent dans la sphère privée. Il faut une évolution profonde de la société et des mentalités. Le gouvernement, en coopération avec les Nations unies, a lancé une grande campagne contre les crimes d'honneur. Des centres d'accueils pour femmes ont été créés. La ministre CUBUKCU souligne l'importance de l'éducation des femmes. Elle se dit fière du taux de scolarisation observé en 2004, soit 95 %. L'objectif est de parvenir à 100 % en 2010 pour les filles et les garçons. Elle constate que dans l'enseignement supérieur, la proportion de femmes (25 %) est déjà assez élevée.

Mme BOZKURT (députée européenne) fournit des informations sur son projet de rapport. Il a été adopté par la commission des droits de la femme du PE avec le soutien de tous les groupes politiques. Elle partage l'avis de la ministre Cubukcu concernant les progrès considérables réalisés sur le plan législatif, mais souligne qu'il faut désormais se concentrer sur l'application de la loi et l'amélioration de la situation des femmes sur le terrain. Plusieurs problèmes subsistent, notamment l'accès à l'éducation, la violence contre les femmes, leur participation à la politique et les discriminations dont elles sont victimes sur le marché de l'emploi. Mme BOZKURT souligne l'importance d'une implication des ONG spécialisées. Elle présente quelques-unes des principales recommandations de son rapport. Elle se félicite de la proposition de créer une commission des droits de la femme au sein du Parlement turc et espère que cette commission sera mise sur pied prochainement.

Mme SOMMER rappelle les difficultés évidentes liées à l'évolution législative et pratique de la situation des femmes au sein d'une société traditionnellement patriarcale. L'amélioration de la vie socioéconomique facilite généralement cette évolution. Elle encourage la ministre Cubukcu à poursuivre son travail ambitieux. La lutte contre les crimes d'honneur doit rester une priorité, mais il convient également de prêter attention à la traite des êtres humains, aux mariages forcés et aux centres d'accueil pour femmes. Elle demande ce qui est prévu concernant l'éducation des femmes adultes pour améliorer leurs chances dans la société.

M. MATSAKIS note que la situation des femmes dans la société turque est toujours très mauvaise. À titre d'exemple, il fait allusion aux faibles taux de participation à la politique et de scolarisation. Il demande ce que fait le gouvernement en termes de médecine préventive dans le domaine du cancer du sein.

Mme GUTIERREZ perçoit toujours une certaine résistance de la part des forces fondamentalistes de la société turque. Sur le terrain, l'évolution de la situation des femmes est limitée. Dans ce contexte, l'éducation revêt la plus grande importance.

M. HACALOGLU souligne l'importance des réformes d'Atatürk dans le cadre de la modernisation et de la sécularisation de la société turque. Ce mouvement a contribué à améliorer la situation des femmes. Entre-temps, beaucoup de choses ont été réalisées, notamment dans le domaine de l'éducation des filles et des femmes et de leur participation à la société

Mme RESETARITS s'inquiète du faible taux d'alphabétisation des filles et des femmes dans les régions rurales, où, selon les informations dont elle dispose, seules 10 % des femmes sont capables de lire et d'écrire. Elle demande s'il n'y a pas une discordance entre ce chiffre et le taux de scolarité de près de 95 % rapporté officiellement.

M. HATZIDAKIS constate des progrès et des avancées considérables et demande s'il est sage

d'«imposer» le modèle occidental à la société turque. Il s'enquiert de la position du gouvernement sur la question du port du foulard.

Mme UCA s'enquiert des chiffres exacts concernant les crimes d'honneur et des projets concrets d'éducation et d'emploi dans le Sud-Est de la Turquie.

M. KOC voit un lien entre ce qu'il a décrit comme des politiques ultralibérales et certains risques pour la santé. Concernant la question de M. Matsakis relative à la médecine préventive, il note que les soins de santé de base fonctionnent très bien en Turquie. À propos du port du foulard, il rappelle que 95 % de la population turque est musulmane pratiquante, mais que l'État est laïc.

Mme RÜHLE rappelle que les problèmes liés à la situation des femmes existent également dans les États membres de l'UE. Il convient d'éviter les préjugés à l'encontre de la Turquie et d'adopter une approche différenciée. Le dialogue et la coopération avec la société civile revêtent la plus grande importance.

Mme THYSSEN relève les avancées positives du pays et demande à la ministre Cubukcu si elle se sent soutenue par ses collègues hommes.

La ministre CUBUKCU fait savoir que la création de plusieurs centres d'accueil pour femmes est prévue. Elle est en contact avec plusieurs maires à ce sujet. Certaines municipalités perçoivent les «centres sociaux» comme une alternative à ces centres d'accueil. À propos du taux de scolarisation des filles et des garçons, elle reformule son affirmation précédente et exprime des doutes quant au chiffre fourni par Mme RESETARITS, selon lequel seules 10% des femmes et des filles sont capables de lire et d'écrire. En effet, l'éducation des femmes est une priorité du gouvernement. Elle note la bonne coopération engagée avec d'autres ministères sur cette question. Concernant l'examen gynécologique des filles, la ministre, s'appuyant sur une décision de justice, explique qu'il ne s'agit pas d'un test de virginité, comme le prétendent certaines ONG, mais un moyen de prouver un viol éventuel. Mme CUBUKCU fait savoir qu'une commission des droits de la femme sera créée prochainement au Parlement turc.

Mme BOZKURT fait à nouveau référence aux nombreuses évolutions positives relatives à la situation des femmes en Turquie, mais elle constate que plusieurs problèmes persistent, notamment les crimes d'honneur. S'agissant des examens gynécologiques obligatoires, elle renvoie aux recommandations de son rapport à ce propos.

Représentant la Commission, M. KRETSCHMAR rappelle que cette dernière a attaché une grande importance à la situation des femmes dans son rapport de progrès, mais également à la définition et à la mise en œuvre de l'aide communautaire dans ce domaine. Cette aide contribue à améliorer la situation. Les ONG se développent également de manière dynamique et sont très actives. Il espère que ces ONG seront davantage acceptées au sein de la société turque. Prévue fin juin, la communication de la Commission sur le dialogue avec la société civile abordera la situation des femmes. À ce titre, une approche ascendante est essentielle.

Mme SOMMER souligne qu'il est nécessaire d'exposer les problèmes et non de les éluder. Elle soulève également la situation particulière des femmes dans le Sud-Est du pays.

M. DEMIRKIRAN admet le faible taux de participation des filles et des femmes à la

politique, ainsi que les obstacles à leur plein accès à l'éducation. Toutefois, il convient également de prendre en considération leurs convictions religieuses et les limitations correspondantes fixées par l'État laïc (il fait allusion au port du foulard). Il défend la simplification de la procédure de financement des projets éducatifs soutenus par l'UE.

M. HÖKMARK suggère de différencier le foulard symbole religieux et le foulard symbole de traditions arriérées.

M. ÖYMEN propose d'affirmer clairement que le port du foulard n'est pas une violation des droits de l'homme, ce qu'a confirmé la Cour européenne des droits de l'homme. Au contraire, il demande si le fait d'obliger les femmes à ne pas porter le foulard ne les exclut pas de l'enseignement.

Mme RÜHLE rappelle que la question des femmes et de l'islam constitue déjà un problème en Europe. Il convient d'engager un dialogue interculturel intense, ainsi qu'un débat sur l'intégration et l'éducation.

La ministre CUBUKCU admet qu'il existe de fortes différences régionales concernant la situation des femmes, notamment pour le port du foulard. Elle ne partage pas l'avis que ces femmes se couvrent la tête parce qu'elles sont forcées par leurs familles, mais parce que c'est leur conviction religieuse. Leurs droits doivent être garantis. En outre, il convient de ne pas considérer les femmes portant le foulard comme un groupe homogène. De même, ces femmes n'appartiennent pas toutes au même groupe politique. C'est la religion qui les unit. Il s'agit de trouver un compromis et non de s'engager dans la confrontation.

Mme BOZKURT convient de l'importance du dialogue avec la société civile et de sa participation. Elle appelle également les partis politiques turcs à soutenir la participation des femmes à la politique. Concernant le port du foulard, elle relève que c'est le Parlement turc qui est en mesure de modifier la législation concernée.

* * *

(3.) À l'issue du débat sur le point 5 de l'ordre du jour, la discussion générale d'hier sur les relations UE-Turquie dans le cadre de l'adhésion de la Turquie à l'Union reprend.

M. LANGEN déplore que la première partie du débat d'hier ait tourné au dialogue de sourds. Il renvoie aux remarques des collègues turcs selon lesquelles la pleine adhésion de la Turquie à l'UE est un droit pour le pays et toutes les autres options porteraient atteinte aux sentiments et aux droits des citoyens turcs. M. LANGEN suggère avec insistance de réfléchir à de telles alternatives. Les récents référendums français et néerlandais ont démontré qu'un grand nombre de citoyens européens ne sont pas seulement préoccupés par un certain modèle social de l'UE, mais aussi par les frontières définitives de l'Union. Dans le même temps, il existe bien un «quatrième» critère de Copenhague, à savoir la capacité de l'UE d'intégrer de nouveaux membres.

M. ZAHRADIL rappelle que les nouveaux États membres de l'UE sont généralement très favorables à la poursuite de l'élargissement de l'UE, notamment à la Turquie. C'est également une obligation morale et un élément important sur le plan stratégique. L'échec possible de la Constitution européenne est loin de sonner le glas de l'intégration ou de l'élargissement de l'UE. C'est simplement la fin d'une version bien précise de cette Constitution.

L'élargissement ne peut être pris en otage par l'échec de la Constitution. Concernant le débat sur les options alternatives à une pleine adhésion, M. ZAHRADIL note que d'ici dix ans, la

notion d'adhésion aura peut-être complètement changé. Il pourrait exister une formule plus souple d'intégration et d'élargissement de l'UE.

M. HOWITT fait savoir qu'il n'existe aucun argument juridique, technique ou autre pour interrompre l'entame des négociations avec la Turquie. Par contre, il pourrait y avoir des tentatives visant à malmenager les discussions relatives au mandat de négociation. Il envisage la possibilité que la campagne électorale allemande ait des implications à ce niveau. La meilleure voie à suivre pour la Turquie consiste à poursuivre avec un engagement total le chemin des réformes, de manière à ne pas donner d'argument au camp de l'UE qui voudrait s'opposer à l'adhésion de la Turquie. Il évoque la suppression du syndicat enseignant turc du fait de la question linguistique kurde.

Mme ROTHE souligne qu'elle s'est vivement félicitée de la décision du Conseil de décembre 2004 sur l'ouverture des négociations d'adhésion. Elle ne partage pas l'avis de M. LANGEN selon lequel l'issue des négociations doit être ouverte. L'objectif des négociations doit clairement viser l'adhésion. Elle presse toutefois la délégation turque de prendre au sérieux les préoccupations de l'UE, qui perçoit un ralentissement des réformes. L'évolution des six derniers mois est plutôt inquiétante. Concernant la conférence sur l'Arménie, Mme ROTHE signale qu'une conférence donnant une seule interprétation des événements doit aussi être tolérée. Elle presse le camp turc de contribuer de manière constructive à une solution à la question chypriote.

M. MATSAKIS souligne qu'il est favorable aux réformes et au renforcement des droits de l'homme qui conduiront la Turquie à son adhésion à l'UE. Si les préoccupations de l'UE sont parfois perçues par la délégation turque comme agressives, c'est probablement dû au fait que l'Union espère une progression plus dynamique. Selon M. MATSAKIS, la Turquie rencontre toujours d'immenses problèmes liés à la démocratie et aux droits de l'homme, notamment à la situation des Kurdes, des femmes et de Chypre. La Turquie devra reconnaître la République de Chypre et faire face à la question des personnes disparues du Nord de Chypre, en coopération avec les autorités internationales compétentes.

M. KOC fait un rappel historique des événements qui se sont déroulés sur l'île de Chypre et autour de celle-ci entre 1960 et 1973. S'agissant des personnes disparues, il souligne que bon nombre de Chypriotes turcs ont également disparu. Un grand nombre de fosses communes ont été découvertes à l'époque. L'armée turque est intervenue pour protéger les Chypriotes turcs. À propos de l'observation de M. HOWITT relative au syndicat enseignant, M. KOC signale que chacun est autorisé à apprendre sa langue maternelle, mais qu'il n'existe qu'une langue officielle en Turquie, qui est également la langue officielle d'enseignement. Il espère que le syndicat enseignant révisera son statut en conséquence.

M. HATZIDAKIS reconnaît que la Turquie a sensiblement progressé sur la voie des réformes, mais qu'il faut en faire plus pour être prêt à l'adhésion. Il soulève l'importance d'améliorer la loi sur les fondations et la nécessité de régler la situation de l'école de théologie orthodoxe grecque de Halki.

Mme GUTIERREZ souligne l'importance de la lutte contre la corruption et d'une réforme financière.

M. ÖGER rappelle qu'aucun autre pays n'a attendu 42 ans pour se joindre à une organisation. Il estime que bon nombre d'Européens feront preuve de malhonnêteté s'ils ne respectent pas leurs promesses, à l'heure où la Turquie a consenti des réformes significatives. Il faut exclure

le partenariat privilégié ou toute autre option semblable. *Pacta sunt servanda*. Bon nombre d'États membres actuels ont parcouru un long chemin jusqu'à la démocratie. Si les critères actuels de Copenhague avaient été appliqués à la Grèce en 1980, elle n'aurait pas pu adhérer à l'UE. Pour d'autres États membres, la situation était très différente dans les années 60 et 70. Les négociations d'adhésion doivent poursuivre l'objectif d'une pleine adhésion. Pour la Turquie, c'est aussi une question de fierté. Dans le même temps, M. ÖGER fustige la tendance actuelle à un nationalisme populiste en Turquie.

M. DEMIRKIRAN détaille le processus difficile du retour de plus de 350 000 personnes déplacées au Sud-Est. Bien que le gouvernement ait déployé des efforts considérables à ce titre, notamment l'octroi de compensations aux propriétaires dépossédés, seules 131 000 personnes étaient retournées dans leur localité en mars 2005. Il faut d'autres mesures d'incitation. Il appelle la Commission européenne à fournir des moyens financiers supplémentaires pour le Sud-Est du pays.

Mme SOMMER souligne que, selon elle, la Constitution européenne revêt la plus grande importance pour l'UE et est une condition préalable à toute intégration et élargissement à venir. Cela n'a aucun rapport avec le fait de prendre la Turquie ou l'élargissement en otage. Elle explique que la proposition de partenariat privilégié de la CDU allemande ne cible pas la Turquie. Par ailleurs, ce partenariat n'exclut pas nécessairement une adhésion future. Elle explique que l'issue des négociations d'adhésion doit être ouverte. Elle convient de la nécessité de poursuivre le développement des régions du Sud-Est de la Turquie. Toutefois, il ne faut pas seulement des fonds supplémentaires. Les gardes de village demeurent un problème sérieux et un obstacle au retour des personnes déplacées.

M. LAGENDIJK réagit à la question du caractère ouvert de l'issue des négociations en affirmant que toute négociation doit être ouverte par définition, mais dans le cas des négociations d'adhésion, le but avoué est clairement l'adhésion à l'UE.

M. ÖYMEN répète que la Turquie a le droit à une pleine adhésion et se dit préoccupé par les motivations religieuses et culturelles invoquées par certains responsables politiques européens pour écarter la Turquie.

M. DUMANOGLU regrette que certains points aient été répétés tout au long de la discussion. Il convient que la Turquie doit encore combler certaines lacunes, mais que l'UE a également besoin de réformes. Il compare les réactions turque et internationale à l'action de la police lors des manifestations de la journée des femmes le 8 mars 2005, la police française s'étant comportée de la même manière au mois d'avril. La Turquie a besoin d'une poursuite de l'aide européenne, à l'instar des autres pays candidats dans le passé. La Turquie s'engage à partager les mêmes valeurs que l'UE et à devenir un membre indépendant de l'UE.

6. Ce point de l'ordre du jour n'est pas débattu.

7. Aucun autre point n'est soulevé.

8. M. LAGENDIJK propose d'organiser la prochaine réunion de la CPM à Bruxelles en octobre/novembre 2005.

La séance est levée à 13 heures.

EUROPEAN PARLIAMENT

54th MEETING OF THE EU-TURKEY JOINT PARLIAMENTARY COMMITTEE

Istanbul, 13-14 June 2005

Participants

Members

Mr Joost LAGENDIJK, Chairman
Mr Jacques TOUBON, 1st Vice-Chairman
Mr Andrew DUFF, 2nd Vice-Chairman
Ms Renate SOMMER, 3rd Vice-Chairman
Mr Panagiotis BEGLITIS, 4th Vice-Chairman

Verts/ALE, *Netherlands*
EPP-ED, *France*
ALDE, *United Kingdom*
EPP-ED, *Germany*
PES, *Greece*

Ms Emine BOZKURT
Mr Joel HASSE FERREIRA
Mr Konstantinos HATZIDAKIS
Mr Gunner HÖKMARK
Mr Richard HOWITT
Mr Stanislaw JALOWIECKI
Mr Werner LANGEN
Mr Marois MATSAKIS
Mr Yiannakis MATSIS
Mr Vural ÖGER
Mr György SCHÖPFLIN
Ms Felekna UCA
Mr Geoffrey VAN ORDEN

PES, *Netherlands*
PES, *Portugal*
EPP-ED, *Greece*
EPP-ED, *Sweden*
PES, *United Kingdom*
EPP-ED, *Poland*
EPP-ED, *Germany*
ALDE, *Cyprus*
EPP-ED, *Cyprus*
PES, *Germany*
EPP-ED, *Hungary*
GUE/NGL, *Germany*
EPP-ED, *United Kingdom*

Substitute Members

Ms Cristina GUTIÉRREZ-CORTINES
Ms Karin RESETARITS
Mrs Mechtild ROTHE
Ms Heide RÜHLE
Mr István SZENT-IVÁNYI
Ms Marianne THYSEN
Mr Jan ZHRADIL

EPP-ED, *Spain*
NI, *Austria*
PES, *Germany*
Verts/ALE, *Germany*
ALDE, *Hungary*
EPP-ED, *Belgium*
EPP-ED, *Czech Republic*

Rapporteur

Mr Camiel EURLINGS

EPP-ED, *Netherlands*

Secretariat

Mr Stefan PFITZNER
Mr Karsten MECKLENBURG
Ms Joanna JARECKA GOMES
Ms Emma MOLLET
Ms Claudia SIEGISMUND

Deputy Head of Unit
Administrator
Administrator
Administrative assistant
Administrative secretary

Secretariat of Political Groups

Ms Marianna PARI
Mr Rob Van DE WATER
Mr Rune GLASBERG
Mr Ali YURTTAGÜL
PE 358.349v01-00
(Traduction externe)

EPP-ED
PES
ALDE
Verts/ALE

European Commission

Mr Alessandro MISSIR DI LUSIGNANO

Council

Mr Gabriele SCARAMUCCI

Assistants

Mr Yiannos CHARALAMPIDIS - Assistant to Mr Matsis

Mr Roland FLEIG - Assistant to Mr Öger

Mr Franz KRAUS - Assistant to Ms Sommer

Mr Guillaume McLAUGHLIN - Assistant to Mr Duff

Interpreters

Turkish Booth

Ms Zeinep BEKDIK

Ms Ebru DIRIKER

Ms Serra YILMAZ

German Booth

Ms Elisabeth NAHLER-ZANOS (Team leader)

Ms Bettina JÜRGING

English Booth

Ms Juliana HOGAN

Ms Julia SPETSIOU

French Booth

Mr Gérard HENDRICKX

Ms Nathalie PASPALIARI

Greek Booth

Ms Matina ARGYROPOULOU

Mr Nikolaos GALINOS